**Notion: N0366**

**Notion originale: langue grégaire**

**Notion traduite: langue grégaire**

**Document: D088**

Titre: XXIè siècle : le crépuscule des langues ? Critique du discours Politico-Linguistiquement Correct

Type: linguistique - article de périodique

Langue: français

Auteur: CALVET, Louis-Jean

Auteur: VARELA, Lia

In : Estudios de Sociolingüística, n°1(2), 2000, pp. 47-64

Extrait E1559, p. 59

 [La] langue grégaire (…) peut être une forme locale de la langue de l'État (par exemple espagnol de Buenos Aires, français de Marseille, arabe de Bizerte, etc.) ou une langue différente (quechua en Équateur ou au Pérou, alsacien ou corse en France, etc.), langue qui peut être écrite ou non écrite, jouir ou non d'un statut ou d'une reconnaissance régionale, etc.

Extrait E1563, p. 61

 Il nous semble qu'en voulant systématiquement protéger ou promouvoir les "petites" langues au nom du discours PLC, de la défense des monuments en péril ou de tout autre principe moral on joue avec le feu, surtout si cette protection se fait au détriment des langues intermédiaires, des langues des États, qui ont aujourd'hui la tâche difficile mais nécessaire d'assurer la coexistence sur un même espace de minorités de plus en plus diverses. Certains pourraient voir ici un discours jacobin, centralisateur. Nous y voyons plutôt une approche pragmatique, se fondant sur une analyse fonctionnelle des situations. Le droit à un équipement linguistique minimum que nous avons évoqué, c'est-à-dire à sa langue grégaire, à la langue de l'État et à une langue internationale, implique par définition que l'on ne doit ni ne peut ménager à toutes ces langues les mêmes usages, les mêmes fonctions.

Extrait E1564, p. 61-62

 Le provençal par exemple a pratiquement disparu en France comme langue grégaire, mais sa fonction demeure, remplie aujourd'hui par une forme méridionale de français.